

## FICHE DE POSTE RESPONSABLE DE SECTEUR MONOPRIX

### MISSION :

Le collaborateur devra se conformer aux directives et instructions qui lui seront données par le Directeur du Marché MONOPRIX.

### OBJECTIF :

Il lui sera notamment demandé de :

- Être le garant de l'atteinte des objectifs de résultats et des indicateurs de qualité de votre équipe définis par la direction du marché Monoprix,
- Visiter les magasins de votre région avec la fréquence définie par votre direction,
- Animer et manager une équipe de conseillers(ères) vendeur(se) beauté présents dans l'espace beauté des magasins Monoprix que vous avez en charge,
- Instaurer un contact privilégié avec les différents interlocuteurs de votre secteur : manager région Monoprix, directeur magasin, chef de groupe magasin, les marques et leur gestionnaire. Vous garderez une neutralité sur les marques distribuées par Monoprix et une confidentialité dans tous vos échanges,
- Veiller au bon suivi de la prestation
- Superviser la gestion du planning : remplacement de conseillers(ères) vendeur (se) beauté absent(es) par des vacataires, contrôle des prises de poste
- Participer à la sélection et à la validation des profils de conseillers(ères) vendeur (se) Beauté de votre secteur,
- Suivre les consignes appliquées par le centre de formation,
- Participer à la formation terrain et coaching des conseillers(ères) vendeur (se),
- Participer aux différents séminaires organisés par votre direction,
- Contribuer aux démarches administratives (connaissance et respect de la législation en vigueur, évaluation des conseillers/conseillères) en relation directe avec le service RH dédié)
- Effectuer un reporting régulier et hebdomadaire de toutes vos visites à sa Direction,
- Cette liste n'est pas exhaustive.

Dans le cadre de ses fonctions, les attributions du collaborateur sont susceptibles d'être adaptées et pourront ainsi être modifiées et/ou complétées par la Direction du Marché Monoprix, compte tenu des besoins et de l'intérêt de la Société.

### MOYEN :

Pour les besoins de l'accomplissement de ses fonctions, la société met à la disposition du collaborateur l'ensemble des moyens et outils lui permettant de réaliser les missions qui lui sont ainsi attribuées au titre du présent contrat.